

# Une régulation nécessaire au carrefour du CEG Dowa

N° 231 du jeudi 23 janvier 2025

## du jour L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

**AFFAIRE HOMEKY-BOKO  
DEVANT LA CRIET**

**REPRISE DE  
L'AUDIENCE POUR  
CE JOUR**

P. 05

**PERSPECTIVES DES ÉLECTIONS DE 2026**

P. 02

# Les partis politiques face bientôt à l'épreuve des démissions ?



**SÉLECTION DANS LA POLICE MUNICIPALE**

P. 07



# Test complémentaire pour intégrer la police républicaine

**UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI**

P. 05

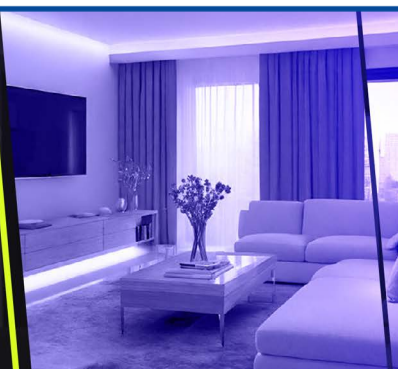
# Une chance pour les non-bacheliers



FENOUE GUEST HOUSE

**APPARTEMENTS  
& RÉSIDENCES  
MODERNES MEUBLÉS**

+229 0198904640 / 0144904640



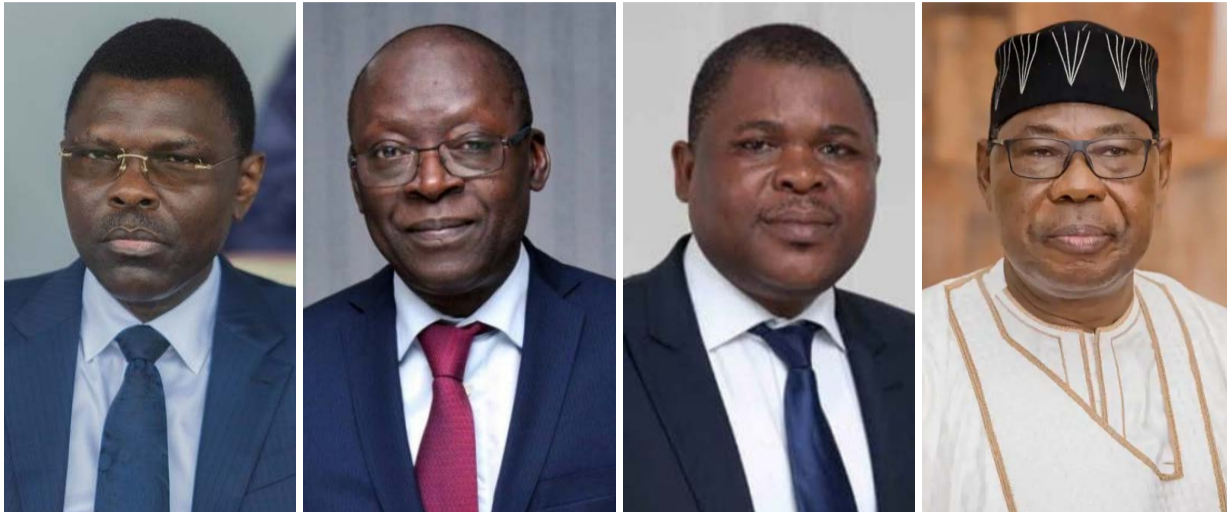
ELONA HOUSE

**SALLE DE FÊTES &  
DE CONFÉRENCES  
HAUT DE GAMME**

+229 0198904640 / 0144904640

## PERSPECTIVES DES ÉLECTIONS DE 2026

# Les partis politiques face bientôt à l'épreuve des démissions ?



L'année 2025 s'annonce cruciale pour le paysage politique du Bénin. Alors que le pays se prépare pour les élections générales prévues dans quelques mois, les premiers signes d'instabilité politique émergent. Depuis plusieurs semaines, des rumeurs et des mouvements internes agitent les principaux partis politiques du pays. À l'horizon, un phénomène semble se dessiner : des démissions stratégiques motivées par des intérêts personnels ou politiques.

## UN CONTEXTE ÉLECTORAL SOUS TENSION

Dans le climat électoral actuel, chaque parti s'efforce de consolider sa base et de positionner ses figures de proue. Les enjeux sont élevés : ces élections détermineront non seulement le prochain président de la République, mais aussi les députés et conseillers municipaux, les piliers institutionnels du pays. Toutefois, derrière l'unité affichée en façade, des tensions internes se multiplient.

## DES DÉMISSIONS STRATÉGIQUES : UNE RÉALITÉ BIEN ANCRÉE ?

Depuis quelques années, il n'est pas rare d'observer des responsables politiques changer de camp à l'approche des élections, souvent sous prétexte de divergences idéologiques ou de désaccords stratégiques. Cependant, beaucoup y voient des manœuvres intéressées, destinées à sécuriser des postes ou des avantages au sein des nouveaux pouvoirs en place.

En 2025, ce phénomène semble s'intensifier. Plusieurs figures politiques influentes auraient déjà entamé des démarches pour quitter leur parti d'origine. Officiellement, ces départs sont justifiés par des désaccords idéologiques ou des frustrations face au manque de démocratie interne. Officieusement, ces démissions s'apparentent davantage à des repositionnements politiques pour maximiser leurs chances de succès ou pour s'aligner sur les partis jugés les plus prometteurs.

## UN IMPACT SUR LA STABILITÉ POLITIQUE

Ces défections, bien que courantes dans le paysage politique béninois, posent de sérieuses questions quant à la stabilité des institutions. Elles révèlent également une crise de confiance entre les responsables politiques et leurs électeurs. En effet, ces manœuvres donnent l'impression que l'intérêt personnel prime sur l'engagement pour le bien commun.

De nombreux observateurs estiment que cette instabilité pourrait affecter la crédibilité des partis politiques et l'engagement citoyen. "Quand les électeurs assistent à ces allers-retours incessants, ils finissent par se désintéresser des élections, car ils ont le sentiment que leurs choix sont dictés par des calculs opportunistes", explique un analyste politique local.

## VERS UNE RÉFORME DU PAYSAGE POLITIQUE ?

Pour contrer ces pratiques, certains acteurs de la société civile appellent à une réforme du système politique. Parmi les propositions figure l'introduction de mécanismes pour limiter les démissions opportunistes, comme la perte automatique du mandat pour tout élu changeant de parti en cours de mandat. D'autres insistent sur la nécessité de renforcer la transparence et la démocratie interne au sein des partis politiques.

## 2025, UNE ANNÉE DÉCISIVE

Alors que l'échéance électorale approche, les projecteurs restent braqués sur les mouvements internes des partis politiques béninois. Cette année pourrait marquer un tournant dans la manière dont les acteurs politiques envisagent leur rôle et leurs responsabilités envers la nation. La question reste ouverte : 2025 sera-t-elle l'année de la rupture ou celle de la continuité des pratiques traditionnelles ?

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : les citoyens béninois attendent des élections transparentes et des leaders engagés, prêts à servir les intérêts de la nation avant les leurs.

## MEDIAS AU BENIN

### Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FE-NOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com), faites comme chez vous.

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)**

**TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40**

### PRODUCTION

**ETS EMERIC PRODUCTION**

**RCCM RB/PNO/09A848**

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Eméric Joel ALLAGBE**

**+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40 /  
01 44 90 46 40**

### RÉDACTION

**Marcus KOUDJENOUME**

**+229 01 97 73 97 61**

### MONTAGE ET GRAPHISME

**Mayass M. NOUMON**

**+229 01 96 13 84 84**

ASSEMBLÉE NATIONALE

# Le 1er Vice Président Barthélémy KASSA clôture la 2ème session ordinaire de l'année 2024

Ouverte le 24 octobre 2024 par le président Louis Gbèhounou VLAVONOU, la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2024 a été clôturée par l'he Barthélémy KASSA, Premier vice-président hier, mercredi 22 janvier 2025 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo sur une note de satisfaction. Pendant la période de référence, il y a eu 7 séances plénières, 04 lois votées et plusieurs autres activités...

Après trois mois de travaux parlementaires consacrés essentiellement à l'examen du budget général de l'État, gestion 2025, les députés ont clôturé la 2ème session ordinaire de l'année 2024 en présence de Yvon DÉTCHÉNOU, garde des sceaux, ministre de la Justice et de la législation et Alimatou Shadiya ASSOUMAN, ministre de l'industrie et du commerce représentant tous les deux, le Gouvernement.

Prenant la parole, le PVP Barthélémy KASSA et président de séance a félicité les députés et le personnel parlementaire pour le travail abattu avant de dire la satisfaction de la Représentation nationale. "Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir accompli notre mission constitutionnelle durant la période", a-t-il déclaré après avoir levé un coin de voile sur les activités phares qui ont meublé la 2ème session ordinaire de 2024.

Selon lui, cette session ordinaire dite budgétaire a été consacrée essentiellement à l'examen du projet de budget général de l'Etat, gestion 2025. Ainsi pendant cette période, a informé le président de séance, il y a eu 7 séances plénières qui ont permis de voter la loi n°2024-33 portant règlement définitif du budget de l'État pour la gestion 2022, la loi n° 2024-35 portant loi des finances pour la gestion 2025 dont le montant s'élève à 3.551, 005 milliards de fcfa, la loi n°2025-01 portant organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales en santé humaine en République du Bénin, la loi n° 2025-02 portant organisation de la concurrence en République du Bénin. Au cours de la même période, a-t-il poursuivi, il y a eu l'adoption du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période de la 1ere session ordinaire de 2024, le message du chef de l'État sur l'état de la nation devant la Représentation nationale conformément à l'article 72 de la constitution, la désignation du remplaçant de M. Romaric OGOUWALE au sein du Conseil économique et social (CES) dans le département des Collines.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a pris acte des décrets de ratification d'accords de prêts et de financement durant la même période. Il s'agit, a cité le PVP Barthélémy KASSA, du décret portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 juillet 2023, entre la République du Bénin et la Banque

mique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du Projet d'augmentation du capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD); du décret portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 14 décembre 2023, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la première phase du Programme d'Appui à la Gouvernance Économique et au Développement du Secteur Privé (PAGE-DSP I); du décret portant ratification de l'accord-cadre signé à Riyad, le 03 mars 2024, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement du Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Désenclavement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (PDIAD-BMVO); et enfin du décret portant ratification de l'amendement à l'accord de financement signé à Cotonou, le 21 février 2024, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM).

Enfin, il faut noter qu'au cours de cette deuxième session ordinaire de 2024, il y a eu des ateliers et séminaires de renforcement des capacités des députés et du personnel parlementaire, a conclu le président de séance.

La loi sur la concurrence votée

Avant la clôture de la 2ème session ordinaire de 2024, les députés ont adopté à l'unanimité la loi n°2025-02 portant organisation de la concurrence en République du Bénin. Du rapport de la commission du Plan, de l'équipement et de la production présentée à la plénière, il convient de retenir que le projet de loi portant organisation de la concurrence en République du Bénin comprend cent un (101) articles structurés en chapitres et regroupés sous douze (12) titres répartis comme suit :

- Titre I : Objet et champ d'application;
- Titre II : Liberté des prix;
- Titre III : Pratiques anticoncurrentielles;
- Titre IV : Contrat de franchise, clause d'exclusivité et clause de non concurrence;
- Titre V : Fusion, acquisition et monopole;
- Titre VI : Autorité nationale de la concurrence;
- Titre VII : Transparence du marché et concurrence déloyale;
- Titre VIII : Pratiques individuelles restrictives de concurrence;
- Titre IX : Sécurité du consommateur;
- Titre X : Commerce électronique;
- Titre XI : Contrôle, constatation des infractions, poursuite et sanctions;
- et enfin Titre XII : Dispositions diverses et finales.

Aussi ce projet de loi vise-t-il à remédier les insuffisances constatées dans l'application de la loi nO 2016-25 portant organisation de la concurrence en république du Bénin, tout en s'alignant sur les standards des législations modernes en matière de droit de concurrence.

Hermann OBINTI



# SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



## ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

📞 98904640 / 44904640

Souhaitez-vous organiser un séjour dans un cadre idéal, original et complètement autonome?

Voulez-vous accueillir dans écrin de nature (mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque, séjour en famille et autres types de manifestations...)?

**ELONA HOUSE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR LE CADRE ADÉQUAT**



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

**AFFAIRE HOMEKY-BOKO DEVANT LA CRIET**

# Reprise de l'audience pour ce jour



Le procès tant attendu opposant Oswald Homeky et Olivier Boko s'est poursuivi ce mercredi devant la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Cependant, l'audience a été une fois de plus reportée, suscitant interrogations et analyses.

À peine ouverte, l'audience du jour a été ajournée pour tenir ce jeudi. Selon les informations disponibles, ce report serait dû à des raisons d'organisation interne. Contrairement à la veille, la Cour siégeait aujourd'hui avec cinq membres, renforçant ainsi sa composition. Cette évolution témoigne de l'importance accordée à cette affaire qui mobilise l'opinion publique.

Rappelons que lors de la première journée, les débats avaient été reportés pour des raisons administratives, laissant les observateurs sur leur faim. Les prévenus, accusés de faits relevant de la juridiction de la CRIET, devront encore patienter avant que le fond de l'affaire ne soit examiné.

Le renvoi répété de l'audience laisse planer des questions sur le déroulement du procès. Tous les regards sont désormais tournés vers la journée de jeudi, où l'on espère des avancées significatives dans ce dossier sensible.

*James Meryl ALLAGBE*

**APRÈS LA MISE EN MARCHÉ DES FEUX TRICOLORES À PORTO-NOVO**

# Une régulation nécessaire au carrefour du CEG Dowa



Depuis la récente installation et la mise en marche des feux tricolores dans la ville de Porto-Novo, plusieurs points stratégiques restent à améliorer pour garantir la sécurité des usagers. Parmi eux, le carrefour du CEG Dowa, où des cas d'accidents continuent d'être observés, notamment en raison de l'utilisation d'un feu solaire déplaçable, provisoirement installé au carrefour Gbodjè vers les rails.

Ce dispositif, bien qu'utile, ne suffit pas à réguler efficacement la circulation dans une zone où convergent des centaines d'élèves, habitants et autres usagers de la route. La situation actuelle met en danger la vie de nombreux élèves du plus grand arrondissement de Porto-Novo, qui doivent traverser ce carrefour quotidiennement.

Face à cette urgence, il est crucial que la mairie de Porto-Novo, sous la direction du maire Charlemagne Yankoty, prenne des mesures rapides et concrètes. L'installation de feux tricolores fixes et modernes au carrefour du CEG Dowa, couplée à une signalisation claire et à la présence éventuelle d'agents de sécurité routière, pourrait considérablement réduire les risques d'accidents.

La rédaction de L'Emblème du Jour tient à souligner l'importance de cette intervention pour le bien-être des citoyens et la sécurité des élèves. Nous nous tenons prêts à proposer des solutions concrètes et à collaborer avec les autorités municipales afin de trouver des réponses durables à ces défis.

Ensemble, œuvrons pour une circulation sécurisée à Porto-Novo et une protection accrue des citoyens, en particulier des plus jeunes.

*Eméric Joel ALLAGBE*

**UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI**

# Une chance pour les non-bacheliers



L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) franchit une nouvelle étape dans l'inclusion académique en lançant un examen spécial destiné aux non-bacheliers désireux d'intégrer l'université. Ce programme innovant, ouvert à tous les candidats remplissant les critères requis, concerne cinq séries spécifiques et vise à élargir l'accès à l'éducation supérieure.

**LES SÉRIES CONCERNÉES**

Les filières disponibles pour cette opportunité sont :

1. Sciences économiques et sociales
2. Sciences et technologies
3. Lettres, arts et sciences humaines
4. Agronomie et environnement
5. Sciences de la santé

**CONDITIONS À REMPLIR**

Pour être éligibles, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Avoir un niveau équivalent à la classe de terminale.
- Passer un test de sélection organisé par l'université.

**PIÈCES À FOURNIR**

Les candidats doivent déposer un dossier complet incluant :

- Une copie légalisée du dernier relevé de notes.
- Un extrait d'acte de naissance ou un certificat d'identité.
- Deux photos d'identité récentes.
- Un reçu de paiement des frais de candidature.

Cette initiative, qui vise à offrir une seconde chance aux non-bacheliers, est saluée comme un pas en avant dans la démocratisation de l'éducation au Bénin. L'UAC invite les intéressés à soumettre leur dossier avant la date limite fixée.

Ce projet confirme l'engagement de l'université à rendre l'éducation supérieure accessible à un public plus large et diversifié.

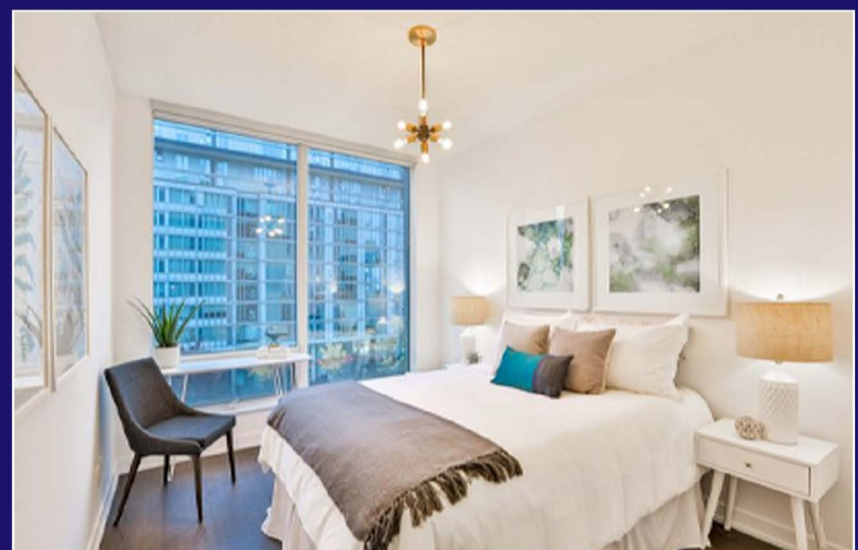


## FENOU GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640

# APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT  
DISPONIBLES POUR DE  
COURTS OU LONGS SÉJOURS**



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

SÉLECTION DANS LA POLICE MUNICIPALE

Test complémentaire pour intégrer la police républicaine

Les candidats admis à l'examen de la police municipale de décembre 2024 devront se soumettre à un test complémentaire dans le cadre de leur éventuelle intégration à la police républicaine. Ce test vise à évaluer des compétences spécifiques et à garantir une meilleure préparation aux défis de cette nouvelle fonction. Les intéressés sont invités à consulter à nouveau la liste des admis publiée le 13 décembre 2024 afin de confirmer leur éligibilité et de se préparer à cette nouvelle étape. Les modalités précises du test seront communiquées prochainement par les autorités compétentes.

Cette initiative s'inscrit dans un processus de renforcement des effectifs et des capacités des forces de l'ordre pour répondre aux exigences croissantes de sécurité publique.

L'INTÉGRALITÉ DE LA LISTE À CONSULTER

COMMUNIQUE RADIO

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE COMMUNIQUE :

Les candidats au concours de recrutement de mille cent (1100) élèves agents de Police municipale au titre de l'année 2023, au profit des communes ci-dessous et dont les noms suivent, sont déclarés définitivement admis.

Il s'agit de :

Table with columns: N° D'ORDRE, NOM, PRENOMS. Header: Commune : Abomey-Calavi. Lists candidates 1-106.

Table with columns: N° D'ORDRE, NOM, PRENOMS. Lists candidates 107-212.

Table with columns: N° D'ORDRE, NOM, PRENOMS. Lists candidates 16-125.



Nous sommes une  
**Entreprise de  
communication**



## NOS SERVICES

- Assistance en communication
- Événementiel
- Hygiène et sécurité de l'environnement
- Commerce Général et Divers
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Matériels et consommables informatiques
- Fournitures et mobiliers de bureaux
- Batiments et Travaux Publics
- Ingénierie informatique et télécoms
- Entretien et nettoyage
- Vidéo surveillance et réseaux électriques

## CE QUI NOUS REND UNIQUE

Nous plaçons vos besoins au cœur de nos priorités, notre entreprise allie expertise, innovation et professionnalisme pour vous offrir des solutions sur mesure. Avec un engagement indéfectible envers la qualité et la satisfaction client, nous sommes votre partenaire idéal pour concrétiser vos projets avec succès et sérénité. Faites confiance à une équipe dynamique qui s'efforce de dépasser vos attentes à chaque étape.



Porto-Novo, Djassin Houinvié -  
Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07



## AGENCE DE SAUVEGARDE DE LA CULTURE YORUBA

## Talon nomme les membres du Conseil scientifique

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de préservation du patrimoine culturel, le président béninois Patrice Talon a récemment nommé les membres du Conseil scientifique de l'Agence de Sauvegarde de la Culture Yoruba (ASCY). Cette initiative marque une nouvelle étape dans les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'héritage culturel du Bénin et renforcer l'identité culturelle des populations locales.

## Une mission stratégique

L'Agence de Sauvegarde de la Culture Yoruba, créée dans le but de préserver, promouvoir et transmettre le riche patrimoine culturel du peuple Yoruba, joue un rôle essentiel dans la sauvegarde de traditions en danger face à la modernisation et à la mondialisation. Le Conseil scientifique, composé de chercheurs, d'universitaires, d'experts culturels et de personnalités reconnues dans le domaine, aura pour mission de guider les travaux de l'agence.

Le Conseil se penchera sur des questions liées à la documentation des pratiques culturelles, la conservation des sites historiques, la promotion des langues locales et la diffusion des savoirs traditionnels. Il sera également chargé de collaborer avec les communautés locales et les partenaires internationaux pour garantir une approche inclusive et durable.

## Une composition diversifiée

Selon le décret présidentiel publié, les membres du Conseil scientifique reflètent la diversité et la richesse des compétences nécessaires pour relever les défis liés à la sauvegarde du patrimoine. Ils proviennent de divers horizons, notamment de l'anthropologie, de la linguistique, de l'histoire et des arts. Leur expertise combinée permettra de garantir une approche scientifique et multidimensionnelle des problématiques culturelles.

Par cette nomination, le président Talon confirme son engagement envers la valorisation du patrimoine immatériel du Bénin. Il s'agit également d'un message fort adressé à la communauté internationale sur l'importance de protéger les cultures ancestrales face aux menaces croissantes de l'uniformisation culturelle.

## Un enjeu pour l'avenir

La préservation de la culture Yoruba ne se limite pas à un enjeu national. Le patrimoine Yoruba est partagé par plusieurs pays de la sous-région, notamment le Nigeria et le Togo, ainsi que par des communautés diasporiques à travers le monde. Le travail du Conseil scientifique de l'ASCY pourrait ainsi servir de modèle pour d'autres initiatives similaires en Afrique et au-delà.

Ce projet s'inscrit dans la volonté plus large du gouvernement béninois de promouvoir le patrimoine culturel comme levier de développement économique et social. Avec la mise en œuvre de projets tels que la réhabilitation des palais royaux d'Abomey et le retour des trésors royaux du Bénin, le pays se positionne comme un acteur clé dans la renaissance culturelle africaine.

La nomination des membres du Conseil scientifique de l'ASCY est donc une étape cruciale pour garantir la pérennité de la culture Yoruba et son rayonnement international. Le succès de cette initiative dépendra toutefois du soutien des communautés locales, de la mobilisation des ressources nécessaires et de la collaboration avec des institutions partenaires.

Le défi est immense, mais l'enjeu est vital : préserver la mémoire d'un peuple pour mieux construire son avenir.

AECKKIG  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
Fraternité-Justice-Travail  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1385 DU 27 NOVEMBRE 2024  
portant nomination des membres Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;  
vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;  
vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;  
vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;  
vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;  
vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;  
vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;  
vu le décret n° 2024-745 du 31 janvier 2024 portant création de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2024-1349 du 13 novembre 2024 ;  
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,  
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 novembre 2024,

## DÉCRÈTE

## Article premier

Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Opeoluwa Blandine AGBAKA**, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Kouami Auguste TAKPE**, sociologue, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Chambi Julien ATCHADE**, linguiste, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Olayidé Fernand FADE**, géographe, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Moukaram Arououndadé Mouhanman BADAROU**, gestionnaire, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba.

## Article 2

Madame **Opeoluwa Blandine AGBAKA** est nommée présidente du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba.

## Article 3

Le mandat des membres du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba est de trois (03) ans renouvelable, à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

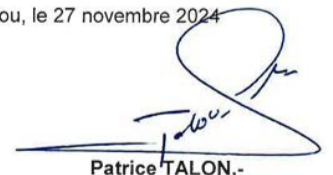
## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 novembre 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

  
Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,

  
Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,

  
Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

# L'Emblème du jour

**JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE,  
D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE  
PARAISSANT AU BENIN**

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.



 [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

 Porto-Novo, Djassin Houinvié

 +229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À SAVÈ, DASSA-ZOUMÉ, GLAZOÙÉ ET ENVIRONS

# Les députés en mission de contrôle parlementaire

La mission de contrôle parlementaire portant sur Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumé, Glazoué et environs à laquelle participent depuis le lundi 20 janvier 2025 les députés membres des commissions des finances et du plan de l'Assemblée nationale du Bénin s'est poursuivie ce mardi 21 janvier 2025. Visite de courtoisie aux Maires de Savè et de Glazoué, séance de travail avec les maires et les membres du conseil communal des deux communes et visite d'infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet ont constitué les temps forts de cette descente sur le terrain.

A l'hôtel de ville de Savè où la délégation conduite par l'honorable Nestor Noutaï a été reçue, le Maire Denis Oba Chabi a saisi l'occasion pour exprimer toute sa reconnaissance au gouvernement du Président Patrice Talon pour sa vision et son engagement pour le développement des infrastructures hydrauliques.

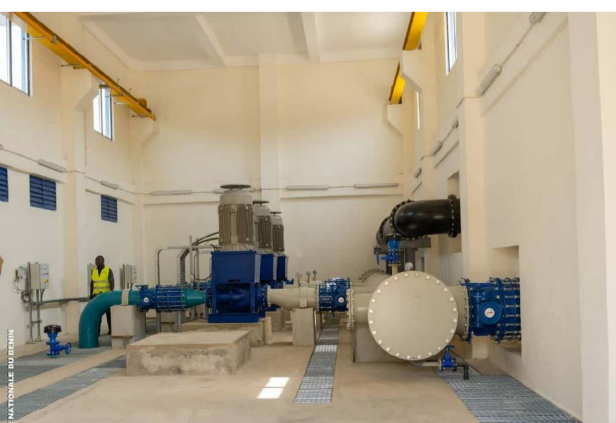
« La construction du barrage d'Ayédjoko d'une capacité de 02 millions de mètres cubes dans notre commune est une illustration parfaite de cette volonté politique de résoudre durablement la question de l'accès à l'eau potable dans notre », a-t-il dit. Pour lui, cette descente qu'effectuent en ce moment les députés sur terrain et qui cadre parfaitement avec leur mission de contrôle de l'action gouvernementale est à saluée à sa juste valeur dans la mesure où elle leur permettra, entre autres, d'en savoir un peu plus sur le niveau d'implication des Maires dans la mise en œuvre du projet et surtout de toucher du doigt les problèmes auxquels les Mairies et les bénéficiaires sont confrontés, notamment en ce qui concerne le dédommagement des propriétaires terriens, les plaintes par rapport au processus de branchement, l'accessibilité à l'adduction de l'eau potable, la question relative au coût élevé des installations, la non satisfaction des besoins en eau potable des populations des villages traversés par les tuyaux de conduite d'eau...

A l'étape de Glazoué, le Maire Gilles Houndolo et les membres de son conseil communal ont aussi porté à la connaissance de la délégation parlementaire les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre du Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable dans les villes de Savè, Dassa-Zoumé, Glazoué et environs. En dehors des problèmes soulevés par le Maire de Savè et qui sont communs aux populations de Glazoué, le Maire Gilles Houndolo a surtout insisté sur le retard accusé par la construction du barrage de Lifo. En réponse à ses préoccupations, les cadres de la Soneb l'ont rassuré des diligences qui sont en cours pour résorber ce retard et rendre disponible l'infrastructure pour le bonheur des populations.

A chaque étape de la mission, l'honorable Nestor Noutaï a rassuré les populations bénéficiaires que toutes les doléances recueillies feront l'objet de recommandations à transmettre au gouvernement pour une prise en compte diligente.

« Notre mission est de nous assurer que les infrastructures prévues dans le cadre de ce grand projet de 56 milliards de F CFA ont été réalisées avec soin et de faire des recommandations concernant ce qui n'a pas marché en tenant bien entendu compte des préoccupations des bénéficiaires. C'est ce que nous avons fait jusqu'à présent et les faits nous donnent raison par rapport à l'importance de cette mission au regard de tout ce que nous avons vu », a dit l'honorable Noutaï.

« La suite de cette mission importe beaucoup pour les députés en ce sens qu'ils ont l'obligation d'intégrer les recommandations recueillies sur le terrain aux autres projets similaires qui sont dans l'attente d'être mis en œuvre pour le bonheur des populations », a-t-il conclu.



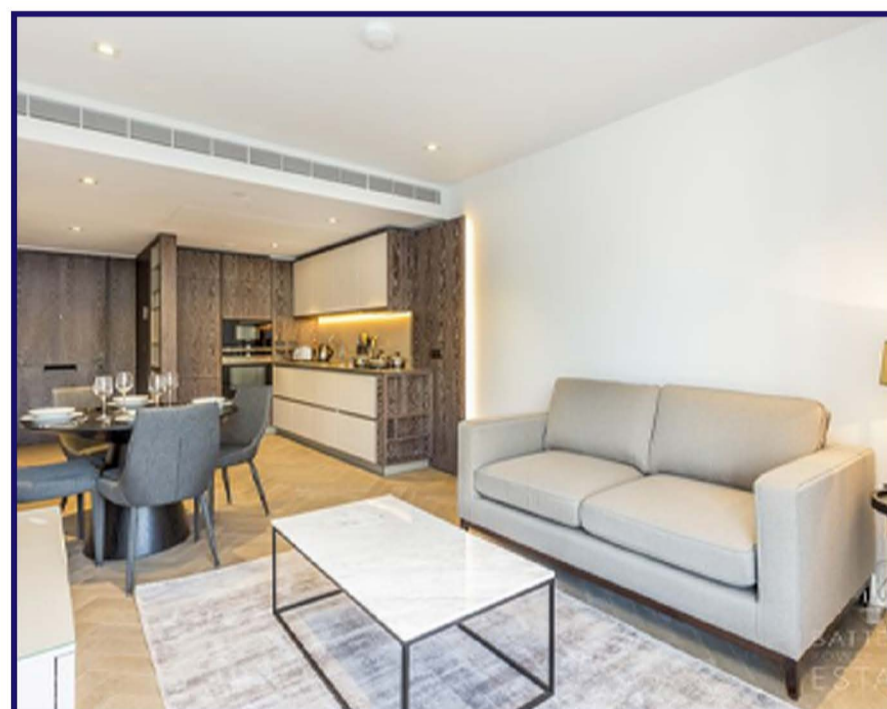
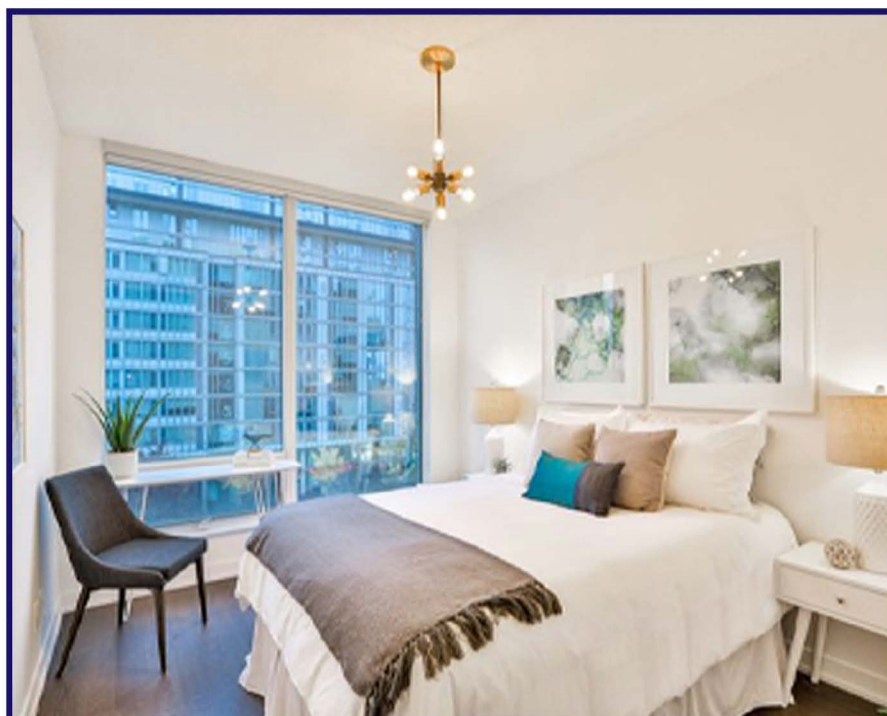


# ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

98904640 / 44904640

# SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



# APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



## FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07